

Nombre de conseillers

Elus : 15

En fonction : 15

Présents : 12

Séance du 1er juin 2010

sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

Etaient présents :

Monsieur SPENLEHAUER Hugues, Maire, Monsieur FRANTZ Hervé, Monsieur ZIRGEL Jean-Jacques, Monsieur KLEINDIENST Alain, adjoints, Madame FONNE Eve, Monsieur SCHEIDECKER Philippe, Madame OSTER Fanny, Monsieur WALTSBURGER Dominique, Monsieur BURGHART Jean-Claude, Monsieur BERGER Olivier, Monsieur LEIB Gilbert, Monsieur WURTZ Christian, Madame Marie-France SIEGLER et Monsieur HERRSCHER Jean-Michel, conseillers municipaux.

Etait absente et excusée :

Madame ECKERT Arlette

Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

POINT N°1

Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2010

- Point reporté -

POINT N°2

Bras de fauchage

Suite à la demande de devis effectuée auprès des établissements MULLER pour l'acquisition d'un bras de fauchage, Monsieur le Maire donne lecture de l'offre déposée arrêtée à la somme de 11 770,50 € HT (14 077.52 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- se prononce contre l'acquisition d'un bras de fauchage
- et continuera de faire appel à une entreprise qualifiée pour réaliser cette prestation.

POINT N° 3

Mairie – Remplacement fenêtres

Dans le cadre de la consultation réalisée pour l'attribution de ce marché, le Conseil Municipal avait retenu, dans sa séance du 4 mai 2010, l'offre de l'entreprise LUCARNE de Guémar (68970), pour un montant de 8 026.76 € HT (9 600.00 € TTC).

Une nouvelle visite sur site à l'occasion du passage du technicien en charge des métrés, a permis de mettre en lumière certaines difficultés (notamment d'accès) et certaines inexactitudes (le nombre de châssis et les cotes fournies pour établissement du devis ne correspondaient pas).

- Pour garantir l'étanchéité extérieure et une fixation sans dégâts, les fenêtres de l'appartement du 1er étage devront être posées sur le bâti existant.
- N'étaient pas comprises dans l'offre de prix initiale, les fenêtres donnant sur les escaliers et le soupirail du local pompiers au sous-sol.

Le devis initial établi pour 18 châssis a par conséquent été modifié en conséquence et s'établit maintenant à 10 033.44 € HT (12 000 € TTC) pour 22 châssis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- accepte l'offre modifiée arrêtée à la somme de 10 033.44 € HT (12 000 € TTC),
- autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier et à déposer les demandes de subvention le cas échéant,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 21311 du budget primitif 2010.

POINT N°4

Les Perles du Vignoble – Création d'un nouveau dépliant promotionnel

Le Syndicat Intercommunal à vocation économique et touristique de Riquewihr et environs « Les Perles du Vignoble » a entrepris une démarche de création pour la publication d'un nouveau dépliant promotionnel.

Pour être en mesure de recourir à la collaboration du prestataire en lisse, dont la qualité du travail a séduit par la précision et la dynamique des documents présentés, le Syndicat a besoin du concours financier des communes membres sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 800 € destinée à couvrir le coût du projet qui s'élève à 4 782.50 € (droits cédés).

A l'instar de Bennwihr et Riquewihr, Monsieur le Maire propose de soutenir le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

avec **10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**,

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 800 € aux « Perles du Vignoble »,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2010.

POINT N° 5

Mobilier urbain d'information – Proposition de renouvellement de convention

La société Clear Channel France SAS, sise à Boulogne-Billancourt Cedex (92641) est concessionnaire de deux mobiliers de communication installés sur la Commune depuis la signature de la convention pour une durée de 12 ans intervenue le 31 mars 1998.

Il est rappelé que l'ensemble de ces mobiliers est entièrement gratuit pour la Commune, son financement étant assuré par la société Clear Channel et par des annonceurs à caractère essentiellement national.

Les affiches publicitaires sont remplacées tous les sept ou quatorze jours, ce qui conduit à un nettoyage et un entretien régulier du mobilier.

En raison des travaux de voirie intervenus devant l'Hôtel de Ville, le planimètre existant devra être repositionné par les services techniques de la Commune, dès à la signature de la nouvelle convention, le cas échéant. A cette occasion, la société Clear Channel procédera à la réactualisation gracieuse du plan de la Commune.

La société se propose de reconduire la convention arrivée à échéance en février 2010, pour une durée de six ans. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement avant de la soumettre à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- approuve le renouvellement de la convention relative à l'implantation de deux mobiliers urbains d'information,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

POINT N° 6

Aménagement du carrefour Route des Vins et Rue du 25 Décembre

A l'issue de la réunion de concertation organisée entre les élus et les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), ces derniers ont établi un avant-projet graphique de l'aménagement du carrefour Route des Vins et Rue du 25 Décembre dans le cadre de la convention ATESAT.

Monsieur le Maire soumet le document à l'assemblée et l'invite à formuler toute(s) observation(s) préalable(s) à l'établissement du projet définitif.

Ce projet une fois validé, la DDT procèdera à son chiffrage en vue d'établissement du dossier de consultation.

Monsieur Jean-Claude BURGHART rejoint l'assemblée à 21 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- approuve l'avant-projet d'aménagement tel que présenté,
- requiert les services de la DDT pour en établir le coût prévisionnel.

POINT N° 7

Ecole élémentaire – Demande de subvention pour sortie scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de Mittelwihr a organisé un déplacement au Vaisseau de Strasbourg le 22 avril 2010 en guise de sortie de fin d'année pour les deux classes élémentaires.

L'entrée s'élevant à 6 € par enfant a été financée pour moitié par les familles et la coopérative scolaire.

Le coût pour la mise à disposition d'un autocar pour ce déplacement s'élève à 295 € TTC selon le devis fourni par le transporteur le moins disant, les Autocars Pauli de Kaysersberg (68240).

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre cette dépense en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- accepte la prise en charge intégrale des frais de transport de cette sortie,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2010.

POINT N° 8

Collège des Ménétriers – Subvention pour classe transplantée

Le Collège des Ménétriers de Ribeauvillé (68150) organise pour les élèves de 5^e une classe transplantée à Serre-Chevalier (Centre UCPA) du 7 au 12 juin 2010. Sept élèves originaires de Mittelwihr participent à ce séjour et sollicitent à cet effet, l'attribution d'une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
avec **13 voix POUR et 1 ABSTENTION**,

- décide d'apporter son concours au séjour par l'attribution d'une subvention égale à celle versée par le Conseil Général,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2010,
- dit que le mandatement de la somme retenue interviendra individuellement sur présentation des justificatifs nécessaires (Certificat de paiement de subvention établi par le Conseil Général et attestations de participation des élèves fournies par le Collège).

DIVERS

- Marché aux puces 2010 – Règles de sécurité
- Projet de réaménagement du terrain de football de Bennwihr avec revêtement synthétique – Une réflexion intercommunale à mener.
- Lotissement de la Krautenau – Le procès-verbal de réception de fin de travaux a été signé avec réserves (Poteau d'incendie endommagé, vérification du réseau d'assainissement et nettoyage du bac à hydrocarbures).
- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé - Compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} juin 2010 en présence de Michaël GRUNY chargé du dossier déchetterie et Claude HUMBRECHT, Vice Président, pour la mise à jour de la liste des professionnels soumis à la part fixe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au titre de leur activité professionnelle.
- SIABE Beblenheim : Portes ouvertes le 5 juin 2010
- Commission Villages et Chemins : Réunion le jeudi 10 juin 2010 pour état des lieux de la voirie communale.
- Date du prochain Conseil Municipal : mardi 6 juillet 2010

Plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire lève la séance.